



N° de résolution
ou annotation

2023-05-134

2023-05-135

2023-05-136

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 30 mai 2023 tenue à 18h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents.es : Mme Chantal Mainville, pro-maire ainsi que la conseillère Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Marcel Mainville, M. Bertrand Bécharde et M. Sébastien Roy.

Étaient absents le maire, M. Mathieu Guillemont et M. Jacques Bergeron, conseiller. Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 18h35, sous la présidence de Mme Chantale Mainville, pro-maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Diagnostique sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 4.0 Période de question;
- 5.0 Levée de la séance

3.0 Diagnostique sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest désirent présenter un projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest*** dans le cadre de l'aide financière;

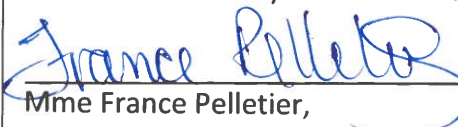
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu que la présente résolution soit adoptée et quelle statue et décrète ce qui suit :

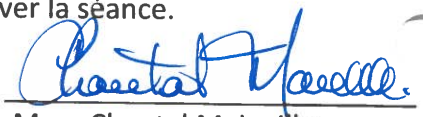
- Le conseil de Roquemaure autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Macamic, organisme responsable du projet;
- Le conseil s'engage à participer au projet ***Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest***.

4.0 Période de questions;

5.0 Levée de la séance

À 18h41, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de lever la séance.


Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière


Mme Chantal Mainville
Pro-maire